

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 20 mars 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 20 mars 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Pierre Laurencelle, maire de la municipalité des Escoumins et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comtés suivants :

M.	Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	France Dubé	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Jean-Marie Delaunay	Portneuf-sur-Mer
M <sup>me</sup>	Micheline Anctil	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Est absent :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
----	-----------------	-----------

Assistent également à cette séance :

M.	Yves Beaudoin	Ingénieur forestier
M <sup>me</sup>	Marie-Michel Beaulieu	Stagiaire en secrétariat
M.	Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Secrétaire
M <sup>me</sup>	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M <sup>me</sup>	Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et développement durable
M.	William Lebel	Directeur général et secrétaire-trésorier
M.	David Loranger- King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup>	Lucie Roy	Agente de développement rural, CLD de La Haute-Côte-Nord

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite par M. Pierre Laurencelle, préfet de comté. Il récite la prière et constate que le quorum est respecté.

### RÉSOLUTION 2012-03-045

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2012
4. Politique nationale sur la ruralité 2007-2014

5. Gestion des matières résiduelles :
  - 5.1. Déchetteries :
    - 5.1.1. Fourniture et transport de conteneurs – mandat
    - 5.1.2. Fourniture d'un conteneur et récupération des métaux – octroi du contrat
    - 5.1.3. Opération de la déchetterie de Sacré-Cœur – octroi du contrat
    - 5.1.4. Opération de la déchetterie des Bergeronnes – octroi du contrat
    - 5.1.5. Tarifs applicables aux déchetteries et à l'aire de récupération
  - 5.2. Campagne de sensibilisation
  - 5.3. Matériaux secs :
    - 5.3.1. Récupération des matériaux secs – appel d'offres – mandat
    - 5.3.2. Demande de modification au certificat de conformité – mandat
  - 5.4. Orientations générales – mandat
6. Terres publiques intramunicipales (TPI) :
  - 6.1. Dépôt du rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur en 2011
  - 6.2. Travaux sylvicoles 2012 – mandat
7. Zec Nordique – fermeture temporaire de la route Forestière – appui
8. Municipalité amie des aînés :
  - 8.1. Représentant aux dossiers aînés
  - 8.2. Demande de soutien
9. Planification des investissements routiers 2012-2013 en Haute-Côte-Nord – absence du projet de la Côte Arsène Gagnon
10. Correspondance
11. Marketing et Image de Marque Haute-Côte-Nord (MIM HCN)
12. Ressources humaines
  - 12.1. Présentation des nouveaux employés
  - 12.2. Chargée de projet en environnement et développement durable – renouvellement des conditions salariales et normatives 2012
  - 12.3. Formation du personnel
  - 12.4. Emplois étudiants – mandat
13. Gestion financière
  - 13.1. Dépôt du rapport des déboursés
  - 13.2. Radiation de taxes dans le TNO
  - 13.3. Vérification externe – mandat
14. Affaires nouvelles
  - 14.1. Action chômage Haute-Côte-Nord
  - 14.2. Négociations autochtones – information
15. Période de questions
16. Fermeture de la séance

QUE le point 14. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### RÉSOLUTION 2012-03-046

#### ***Adoption du procès-verbal du 21 février 2012***

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2012 soit adopté tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes du secrétaire-trésorier;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2012-03-047

***Pacte rural 2007-2014 – addenda au projet 2008-106***

CONSIDÉRANT QU'en février 2009, la MRC de La Haute-Côte-Nord signait une entente avec la municipalité de Tadoussac pour son projet intitulé « 2008-106 – Agente de développement économique » dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'un addenda soit apporté à cette entente afin d'en modifier la durée ainsi que le montant de l'aide financière accordée;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de modifier le projet 2008-106 déposé par la municipalité de Tadoussac afin que sa durée soit pour une période de deux (2) ans et qu'un montant de 16 453 \$ pour cette année supplémentaire soit accordé à même l'enveloppe 2010-2011;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer pour et en son nom l'addenda ci-dessus mentionné.

RÉSOLUTION 2012-03-048

***Pacte rural 2007-2014 – recommandation  
du Comité décideur – acceptation d'un projet***

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet par un promoteur dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Comité décideur a formulé des recommandations en regard de l'analyse effectuée par le Comité interne;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité décideur, accepte le projet suivant :

N° projet	Promoteur	Titre	Aide accordée
2011-119	CPE – BC La Giroflée	Installation Forestville	20 000 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2012-03-049

***Fourniture et transport de conteneurs – mandat***

CONSIDÉRANT QUE suite à la fermeture des opérations d'enfouissement aux L.E.S. des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer, la MRC a procédé à l'implantation de deux (2) déchetteries (une à Sacré-Cœur et une autre aux Bergeronnes);

CONSIDÉRANT QUE ces deux déchetteries fournissent un service de disposition avec tri à la source pour les débris de construction et de rénovation qui ne sont pas normalement acceptés dans la collecte régulière des ordures ou des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE ces deux déchetteries doivent offrir des conteneurs (5 au total) pour recueillir les différents types de matériaux et que ceux-ci doivent offrir suffisamment de volume pour que les citoyens puissent y déposer les matériaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé en 2011 pour la location et le transport des conteneurs pour ces deux déchetteries a coûté 51 631,56 \$ et que tout indique que les besoins en 2012 seront dans le même ordre de grandeur, soit 32 semaines d'opération et un nombre de voyage estimé comparable, soit environ 8 par mois pour Les Bergeronnes et 4 par mois pour Sacré-Cœur;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à :

- ➔ lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de cinq conteneurs et leur transport entre Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer;
- ➔ accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les termes prévus à l'appel d'offres;

QUE MM. Pierre Laurencelle, préfet, et William Lebel, directeur général, soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

#### RÉSOLUTION 2012-03-050

### ***Fourniture d'un conteneur et récupération de métaux aux déchetteries – octroi du contrat***

ATTENDU QUE suite à la fermeture des opérations d'enfouissement au L.E.S. des Bergeronnes, la MRC a procédé à l'implantation de deux (2) déchetteries (une à Sacré-Cœur et une autre aux Bergeronnes);

ATTENDU QUE dans les deux déchetteries, il est prévu la récupération des métaux;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite accorder un contrat pour :

- ➔ *la fourniture d'un conteneur pour la récupération de métaux à la déchetterie de Sacré-Cœur;*
- ➔ *le service de récupération des métaux aux déchetteries de Sacré-Cœur et des Bergeronnes;*
- ➔ *le versement à la MRC d'une redevance équivalant à un certain pourcentage du prix actuel du marché des métaux ainsi récupérés;*

ATTENDU QUE Récupération Brisson inc. est la seule entreprise haute-nordcôtère œuvrant dans la récupération des métaux et que celle-ci s'est montrée intéressée à offrir ce service et à remettre à la MRC une redevance équivalant à 40 % du prix actuel du marché pour les métaux récupérés dans les déchetteries;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et en son nom, un contrat de service avec Récupération Brisson inc. ayant pour objet :

- ➔ *la fourniture d'un conteneur pour la récupération de métaux à la déchetterie de Sacré-Cœur;*

- *le service de récupération des métaux aux déchetteries de Sacré-Cœur et des Bergeronnes;*
- *le versement à la MRC d'une redevance équivalant à 40 % du prix actuel du marché des métaux ainsi récupérés;*

QUE ce contrat soit d'une durée équivalente à la période d'opération des deux (2) déchetteries mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire environ 32 semaines, à compter du 13 avril jusqu'au 18 novembre 2012 (le contrat pourrait débuter plus tard ou se terminer plus tôt, selon la présence de neige au sol);

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat.

#### RÉSOLUTION 2012-03-051

### ***Déchetterie de Sacré-Cœur – opération***

CONSIDÉRANT QUE suite à la suspension des opérations d'enfouissement au L.E.S. des Bergeronnes, la MRC a aménagé deux (2) déchetteries, dont l'une est située à Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de cette déchetterie serait assumée par un employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée par la municipalité de Sacré-Cœur portant sur l'opération de cette déchetterie correspond aux attentes de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de la municipalité de Sacré-Cœur, datée du 2 mars 2012, portant sur l'opération de la déchetterie;

QUE le directeur général, M. William Lebel, soit et est autorisé, par la présente, à signer pour et en son nom tout document relatif à ce dossier.

#### RÉSOLUTION 2012-03-052

### ***Surveillance de la déchetterie des Bergeronnes – octroi du contrat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC opérera à nouveau en 2012 la déchetterie située sur le L.E.S. des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant, à qui la MRC avait octroyé le contrat au cours des dernières années, a déposé une proposition pour effectuer le même travail aux mêmes conditions que celles des années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite du travail effectué par M. Roger Gagnon dans le cadre des contrats qu'elle lui a octroyé depuis 2006;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil octroie le contrat pour la surveillance des opérations à la déchetterie des Bergeronnes pour la période du 14 avril 2012 au 17 novembre 2012 (selon les conditions climatiques, le contrat pourrait débuter plus tard ou se terminer plus tôt), à raison de 7 heures/semaine à 25 \$/heure (incluant tous les frais), le tout selon les mêmes termes et conditions établies en 2011, à l'exception de l'ajout d'une compensation de 10 \$/mois pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire;

QUE le préfet et/ou le directeur général soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC La Haute-Côte-Nord.

RESOLUTION 2012-03-053

**Tarifs applicables aux déchetteries  
et à l'aire de récupération – modification**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil adoptait en décembre 2011 une résolution (n° 2011-12-236) pour la tarification de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) ou de matières recyclables apportés aux déchetteries des Bergeronnes et de Sacré-Cœur ainsi qu'à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer, selon la grille suivante :

TYPE DE CHARGEMENT	TARIF 2012
Un chargement régulier : moins de 2 m <sup>3</sup> , ce qui correspond à une boîte de camionnette <b>ou</b> une remorque de 4' x 8' x 2' ou moins, utilisée par les résidents	10 \$ par chargement
Un chargement extra : plus de 2 m <sup>3</sup> , ce qui correspond à une remorque de plus de 4' x 8' x 2'	70 \$ par chargement
Matières recyclables (papier, verre, métal et plastique) pouvant être déposées dans le bac bleu	Gratuit
<b>Note : Tout chargement de plus de 5 m<sup>3</sup> est refusé.</b>	

CONSIDÉRANT QU'il est possible que la tarification puisse entraîner des changements d'habitudes (pour une partie de la population), en envoyant une partie des matériaux de CRD dans le bac vert ou même dans des dépotoirs clandestins, qui quant à eux, ont des conséquences désastreuses sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le travail d'analyse des coûts de la MRC par filière dans le cadre de l'étude sur l'intégration de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan (RGMRM) a démontré que le coût de revient pour la filière des matériaux secs (189 \$/tonne) est moindre que pour le traitement des ordures (277 \$/tonne), lorsque l'on tient compte des coûts de collecte et des dépotoirs clandestins qui un coût de plus de 600 \$ par tonne;

CONSIDÉRANT le contexte de facturation à la tonne prévu pour 2013, ainsi que la prise de saines habitudes de gestion des matières résiduelles en lien avec le principe de réduction de quantité dédiée à l'enfouissement, et par extension la réduction des coûts de collecte et d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Ancil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord adopte, par la présente, une tarification pour 2012 qui soit identique en tout point à celle en vigueur pour l'année 2011, applicable à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer ainsi qu'aux déchetteries de Sacré-Cœur et des Bergeronnes à tous les usagers qui y déposeront des matériaux de CRD ou des matières recyclables, telle que ci-après présentée :

TYPE DE CHARGEMENT	TARIF 2011
Un chargement régulier : <b>moins de 2 m<sup>3</sup></b> , ce qui correspond à une boîte de camionnette <b>ou</b> une remorque de 4' x 8' x 2' ou moins, utilisée par les résidents	Gratuit
Un chargement extra : <b>plus de 2 m<sup>3</sup></b> , ce qui correspond à une remorque de plus de 4' x 8' x 2' (acceptée à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer seulement)	15 \$ /m <sup>3</sup>
Matières recyclables (papier, verre, métal et plastique) pouvant être déposées dans le bac bleu (acceptées à l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer)	Gratuit
<b>Note : Tout chargement de plus de 5 m<sup>3</sup> est refusé.</b>	

QUE les chargements extra (plus de 2 m<sup>3</sup>) soient acceptés seulement à l'aire de récupération de Portneuf-Sur-Mer, alors que seuls les chargements réguliers sont acceptés dans les déchetteries en 2012;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2011-12-236.

#### RÉSOLUTION 2012-03-054

##### ***Récupération des matériaux secs – appel d'offres – mandat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé un contrat à l'entreprise Véolia Services à l'environnement en décembre 2011, suite à un appel d'offres sur invitation, afin de transporter et valoriser des matériaux de construction, principalement des rebuts de bois, entreposés à l'aire de récupération située sur les terrains du lieu d'enfouissement sanitaire à Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a permis de valoriser une partie des matériaux de construction entreposés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite disposer des résidus qui demeurent actuellement entreposés à l'aire de récupération en les valorisant autant que possible;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à lancer un appel d'offres public pour le chargement, le transport et la valorisation des matériaux de construction actuellement entreposés à l'aire de récupération située à Portneuf-sur-Mer.

#### RÉSOLUTION 2012-03-055

##### ***Matériaux secs – demande de modification au certificat de conformité – mandat***

CONSIDÉRANT QUE la MRC détient un certificat de conformité, délivré le 4 juillet 1984 et modifié le 1<sup>er</sup> mars 2006, pour l'exploitation d'un poste de transbordement et d'une aire de récupération des matériaux secs, situés sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les conditions indiquées au certificat de conformité ne permettent pas l'accumulation de certains matériaux récupérables sur les surfaces actuellement aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC recueille actuellement les matériaux secs générés en Haute-Côte-Nord, à l'aire de récupération située sur les terrains du lieu d'enfouissement sanitaire à Portneuf-sur-Mer, afin qu'ils soient récupérés par la suite;

CONSIDÉRANT l'absence de débouchés locaux pour la récupération des matériaux secs, à l'exception des résidus métalliques;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises spécialisées en récupération des matériaux secs sont situées à une distance considérable de La Haute-Côte-Nord et que les coûts de transport sont donc importants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite donc que les matériaux secs soient entreposés temporairement à l'aire de récupération située à Portneuf-sur-Mer, jusqu'à ce qu'ils soient acheminés en quantité suffisante chez des entreprises

spécialisées de récupération et que les aires d'entreposage pour ces matériaux ne sont pas prévues au certificat de conformité actuel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à déposer une demande de modification au certificat de conformité auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les aires d'entreposage à l'aire de récupération des matériaux secs, située sur les terrains du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer.

#### RÉSOLUTION 2012-03-056

### ***Gestion des matières résiduelles – orientations générales – mandat***

ATTENDU QUE, suite à l'application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Comité technique en gestion des matières résiduelles de la MRC a analysé différents scénarios permettant de gérer de façon plus optimale les matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC a également mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) afin qu'elle identifie et évalue les formes de partenariat envisageables entre la MRC et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) et que les résultats de cette étude ont été présentés le 14 mars dernier;

ATTENDU QUE l'étude recommande d'entreprendre les discussions pour explorer les possibilités d'intégrer la RGMRM à titre de membre;

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre la MRC et l'entreprise Les Constructions SRV inc. pour la collecte et le transport des déchets, matières recyclables et encombrants prendra fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la MRC devra donc procéder par appel d'offres public pour certains services reliés à la gestion des matières résiduelles, dont la collecte et le transport des déchets, matières recyclables et encombrants, ainsi que le traitement dans des lieux d'enfouissement techniques (LET);

ATTENDU QUE les élus de la MRC souhaitent pouvoir comparer des données qui soient le plus fidèle possible en ce qui a trait à la réalité du marché, et ainsi pouvoir déterminer laquelle des orientations générales envisagées répond le mieux aux objectifs de gestion des matières résiduelles, à l'optimisation des ressources et aux intérêts de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à lancer un appel d'offres public pour la collecte, le transport et le traitement des déchets, matières recyclables et encombrants, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017, soit une période de 5 ans;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs au lancement de cet appel d'offres;

QUE le Conseil autorise le directeur général à entreprendre des pourparlers avec les autorités administratives de la RGMRM, en vue de clarifier les démarches et les implications relatives à l'intégration de la Régie à titre de membre de celle-ci.

RÉSOLUTION 2012-03-057

***Rapport annuel sur les activités de gestion  
et de mise en valeur des TPI 2011 – dépôt***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte le dépôt du Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal, dont il a la gestion, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, tel que préparé par les employés de la MRC.

RÉSOLUTION 2012-03-058

***TPI – travaux sylvicoles 2012 – mandat***

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC désire réaliser des travaux sylvicoles;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire offrir la chance aux organismes ayant démontré un intérêt à réaliser des travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales de déposer une offre pour effectuer certains travaux sylvicoles;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des organismes ayant manifesté un intérêt pour la réalisation de travaux sylvicoles au cours des dernières années;

QUE l'appel d'offres consiste en la réalisation de 12 ha de préparation de terrain et la mise en terre de 23 000 plants forestiers;

QUE M. William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, est par la présente autorisé à octroyer et à signer, pour et en son nom, au plus bas soumissionnaire conforme un contrat pour la réalisation de 12 ha de préparation de terrain et la mise en terre de 23 000 plants forestiers;

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission du plus bas soumissionnaire conforme ainsi que la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2012-03-059

***ZEC Nordique – fermeture temporaire de la route Forestière – appui***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande adressée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune par l'Association de chasse et pêche Nordique portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain pour une période de quatre (4) semaines, soit du 18 avril au 16 mai 2012.

RÉSOLUTION 2012-03-060

***Représentant de la MRC – dossiers aînés***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil désigne M<sup>me</sup> Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville, à titre de représentante de la MRC responsable des questions relatives aux aînés.

RÉSOLUTION 2012-03-061

***Municipalité amie des aînés – demande de soutien***

CONSIDÉRANT la mise en place du « Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE le programme s'adresse aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) vise l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action en faveur des personnes aînées d'une collectivité, et ce, au bénéfice de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, Les Escoumins et Sacré-Cœur n'ont pas débuté de processus menant à l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes municipalités ont manifesté l'intérêt de déposer une demande au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés sur une base collective;

CONSIDÉRANT QU'une demande collective MRC/Municipalités permettra un soutien financier et technique permettant l'élaboration d'une politique municipale des aînés pour chacune des municipalités inscrites et d'une politique des aînés de la MRC, ainsi que l'élaboration des plans d'action inhérents;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise la demande au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés sur une base collective afin d'y inclure les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, Les Escoumins et Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2012-03-062

***Planification des investissements routiers 2012-2013  
en Haute-Côte-Nord – absence du projet de la Côte Arsène-Gagnon***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a demandé par voie de résolution (2011-03-065) à la Direction régionale du ministère des Transports (MTQ) d'inscrire, dans sa prochaine programmation des travaux routiers, la réfection des courbes du lac Gobeil et de la côte Arsène-Gagnon (bornes kilométriques 586 à 592) afin d'en arriver à compléter les travaux au plus tard en 2013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction ne sont toujours pas réalisés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a réitéré sa demande le 21 février 2012 (résolution n° 2012-02-038);

CONSIDÉRANT l'absence de ce projet dans la planification des investissements routiers 2012-2013 de la Côte-Nord;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord exige de la Direction régionale du ministère des Transports le début des travaux de la Côte Arsène-Gagnon pour 2012 ainsi qu'un échancier écrit des travaux prévus et des sommes investies;

QU'il demande une rencontre avec M. Michel Bérubé, directeur régional du ministère des Transports, dans les meilleurs délais;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités du territoire de La Haute-Côte-Nord.

## CORRESPONDANCE

### INFORMATION GÉNÉRALE

**1. Madame Claire Bolduc, présidente, Solidarité rurale du Québec**

*En partenariat avec les caisses Desjardins, fait le lancement cette année du Prix Ruralia-Desjardins qui vise à récompenser un projet d'initiative citoyenne.*

**2. Monsieur Jean-Paul Dutrisac, président, Office des professions**

*Il sollicite la collaboration de la MRC afin d'inviter les personnes, dont l'intérêt pour le service public et la protection du public est reconnu, à proposer sa candidature à titre de membre du public afin de siéger au sein des conseils d'administration des 46 ordres professionnels ou pour participer aux travaux des comités de sélection des candidats à la fonction de juge.*

### RÉSOLUTION 2012-03-063

#### **Chargée de projet en environnement et développement durable – renouvellement des conditions salariales et normatives 2012**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord compte parmi ses rangs plusieurs employés non-syndiqués, dont la chargée de projet en environnement et développement durable;

ATTENDU QUE les conditions salariales de ces employés sont évaluées annuellement;

ATTENDU QUE le Comité de négociation a procédé à l'analyse des demandes et qu'il en est venu à une entente concernant les conditions salariales et normatives pour l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte les recommandations du Comité de négociation relativement au renouvellement des conditions salariales de la chargée de projet en environnement et développement durable pour l'exercice financier 2012;

QUE ces nouvelles conditions soient appliquées rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### RÉSOLUTION 2012-03-064

##### ***Formation du personnel***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise l'aménagiste adjoint à participer :

- ➔ au colloque 2012 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau les 18, 19 et 20 avril 2012;
- ➔ au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec les 25, 26 et 27 avril 2012;

QUE le Conseil autorise le directeur général à participer :

- ➔ à la session de formation « La direction générale d'une municipalité » de l'Union des municipalités du Québec les 29 et 30 mars 2012;
- ➔ au Colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui se tiendra les 26 et 27 avril 2012;
- ➔ à la session « Réussir les séances du Conseil de la MRC » de la Corporation des officiers municipaux du Québec le 3 mai 2012;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les frais d'inscription, de déplacement et de séjour relatifs à cette participation, selon la politique en vigueur.

#### RÉSOLUTION 2012-03-065

##### ***Emplois étudiants – mandat***

ATTENDU QUE les nouvelles délégations en matière de gestion des baux de villégiature et des sablières et gravières nécessitent l'embauche d'un étudiant afin de soutenir le technicien lors de la période estivale pour assurer ces responsabilités;

ATTENDU QUE la campagne de sensibilisation et de caractérisation en gestion des matières résiduelles nécessite l'embauche d'étudiants pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général à :

- ➔ entreprendre les démarches afin de combler ces postes;
- ➔ déposer un projet visant l'embauche d'étudiants dans le cadre des programmes de subvention salariale suivants :
  1. « *Emplois d'Été Canada* »;
  2. « *Jeunes au Travail Desjardins* »;
  3. « *Un pas vers ta carrière* »;
- ➔ procéder à l'embauche des personnes dès qu'elles auront été sélectionnées;

QUE le Conseil accepte d'assumer tous les coûts et frais non assumés par les projets;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ces projets.

RÉSOLUTION 2012-03-066

**Rapport des déboursés effectués – approbation**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> France Dubé, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5857	Collecte des matières recyclables 13 <sup>e</sup> versement	71 950,70 \$
5858	Transport des matières recyclables	6 165,60 \$
5859	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1121 - dernier versement	10 864,80 \$
5860	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1122 - dernier versement	5 469,00 \$
5861	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1124 - dernier versement	38 053,00 \$
5862	Réclamation 3660	762,69 \$
5863	Réclamation 3661	316,37 \$
5864	Réclamation 3655 et compte de dépenses 5706	351,41 \$
5865	Réclamation 3659	229,45 \$
5866	Réclamation 3657	229,45 \$
5867	Réclamation 3653 et compte de dépenses 5913	1 321,33 \$
5868	Réclamation 3658 et compte de dépenses 3658	257,01 \$
5869	Réclamation 3662	108,32 \$
5870	Réclamation 3663	108,32 \$
5871	Réclamation 3654	170,95 \$
5872	Compte de dépenses 5996	18,00 \$
5873	Compte de dépenses 5995	189,74 \$
5874	SOPFEU - cotisations	1 567,31 \$
5875	ADGMRCQ - Adhésions 2012	836,47 \$
5876	Alimentation Tremblay Laurencelle - service de traiteur 21-02-2012	202,22 \$
5877	Éditions Yvon Blais inc. - publication	138,60 \$
5878	CJE Haute-Côte-Nord - résolution 2012-02-032	500,00 \$
5879	Festi-Livre Desjardins - résolution 2012-02-033	300,00 \$
5880	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2009-089 dernier versement	4 000,00 \$
5881	Pacte rural 2007-2014 - dossier 2010-024 dernier versement	3 500,00 \$
5882	Mutations	51,00 \$
5883	Coupe de bois lot 4, rang Rivière Colombier - quittance et transaction	1 500,00 \$
5884	Électricité	2 962,58 \$
5885	Entretien plateforme élévatrice janvier 2012	168,00 \$
5886	Entretien du photocopieur	312,89 \$
5887	SOPFIM - cotisations générale 2012 1 <sup>er</sup> versement	399,16 \$
5888	Cotisations syndicales février 2012	602,15 \$
5889	RREMQ février 2012	7 598,05 \$
5890	REER fondation février 2012	1 515,75 \$
5891	Compte de dépenses 5998	92,22 \$
5892	Entretien ménage 3 <sup>e</sup> versement	3 322,78 \$
5893	DAS provinciales février 2012	17 419,16 \$
5894	DAS fédérales février 2012	7 239,88 \$
5895	Collectes TIC	682,94 \$
5896	Extraction de données géométriques	9,74 \$
5897	Mots et Marées - MIN HCN février 2012	853,69 \$
5898	Rexfôret - travaux TPI	23 871,10 \$
5899	Services Info-Comm - soutien technique 2011	57,49 \$
5900	Chèque annulé	0,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
5901	Société des ressources de Forestville - contrat TPI 2010-TC-01	296 128,31 \$
5902	Compte de dépenses 5993	994,22 \$
5903	Compte de dépenses 6000	193,36 \$
5904	Compte de dépenses 5853	44,00 \$
5905	Compte de dépenses 5999	22,79 \$
5906	Assurance collective mars 2012	3 613,74 \$
5907	Exploitation du centre de transbordement PSM 2 <sup>e</sup> versement et redevances métaux vendus 2011	1 601,09 \$
5908	9132-5035 Québec inc. - chargement débris construction	827,82 \$
5909	9177-9736 Québec inc. - transport débris construction	689,85 \$
5910	Service téléphonique	605,15 \$
5911	Cellulaires	4,32 \$
5912	CLD - cotisation 2012, agent de développement rural 2012 et agent de développement social 2 <sup>e</sup> versement 2011	191 219,00 \$
5913	CONEX - kiosque Salon Haute-Côte-Nord 2012	643,86 \$
5914	Corporate Express - fournitures	403,57 \$
5915	Équipements GMM inc. - entretien photocopieur et fournitures	212,23 \$
5916	Municipalité des Escoumins - taxes 2012	2 335,08 \$
5917	Groupe Conseil TDA - honoraires professionnels LES	38,48 \$
5918	L'Immobilière - honoraires professionnels évaluation foncière	18 683,40 \$
5919	PG Solutions - équipement informatique et formation évaluation foncière	7 283,62 \$
5920	Rénovations JMBR - fournitures	20,53 \$
5921	Inspection du système d'alarme incendie et FM-200	1 540,56 \$
5922	SOPFEU - cotisation supplémentaire #1 2012	1 563,96 \$
5923	Transformation des métaux du Nord - valorisation des débris de construction	8 444,19 \$
5924	Compte de dépenses 5707	472,70 \$
5925	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1103 - 1er, 2e et 3e versements	17 288,00 \$
5926	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1109 - 1er, 2e et 3e versements	12 624,25 \$
5927	PMVRMF 2011/2012 - 097-950-1110 - 2 <sup>e</sup> et dernier versements	9 508,20 \$
5928	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit - frais rencontre MIMHCN	19,34 \$
5929	Programme RVI - paiement travaux dossier F-7075404	8 060,50 \$
5930	CSST - frais gestion	64,96 \$
5931	Mutations	90,00 \$
5932	Compte de dépenses 6004	110,55 \$
5933	Compte de dépenses 6001	196,10 \$
5934	Compte de dépenses 6002	238,29 \$
5935	ADGMRCQ - inscription colloque	325,00 \$
5936	Municipalité Portneuf-sur-Mer - SOCOM 2011 - redevances 2 <sup>e</sup> semestre	102 000,15 \$
5937	Ville de Forestville - SOCOM 2011 - redevances 2 <sup>e</sup> semestre	102 000,15 \$
5938	SAAQ - immatriculation	470,90 \$
→	Paies et réer (du 2 février 2012 au 14 mars 2012) :	39 819,10 \$
→	Visa (compte du 31 janvier 2012) :	67,00 \$
→	Caisse Desjardins Saguenay-St-Laurent (remb. Capital et intérêts emprunt centre administratif) :	3 283,24 \$
→	Financière Banque Nationale (remb. Intérêts prêt SOCOM) :	30 118,00 \$
<b>Total :</b>		<b>1 080 138,88 \$</b>

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 20<sup>e</sup> jour de mars 2012.

\_\_\_\_\_  
William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-03-067

**TNO – annulation de taxes foncières**

ATTENDU l'impossibilité pour la MRC de La Haute-Côte-Nord d'effectuer une saisie des biens auprès de détenteurs de baux d'emplacements portés au rôle d'évaluation du TNO de la MRC;

ATTENDU QUE lesdits dossiers ont été annulés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de radier les taxes foncières générales suivantes et les intérêts pour les exercices financiers 2009 à 2011 :

MATRICULE	TAXES 2011	TAXES 2010	TAXES 2009	INTÉRÊTS	TOTAL
5393-03-6030	–	10,52 \$	0,10 \$	4,50 \$	15,12 \$
5784-58-1010	19,50 \$	10,69 \$	–	3,08 \$	33,27 \$
6590-75-1000	64,08 \$	0,16 \$	–	6,99 \$	71,23 \$
				<b>TOTAL :</b>	<b>119,62 \$</b>

RÉSOLUTION 2012-03-068

**Vérification externe – mandat**

ATTENDU QU'aucun contrat pour des services professionnels en vérification externe n'est octroyé pour les exercices 2012 et subséquents;

ATTENDU QUE la MRC désire procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un nouveau contrat pour un tel service;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes spécialisées pour effectuer la vérification externe de la MRC et du TNO Lac-au-Brochet.

RÉSOLUTION 2012-03-069

**Action Chômage Haute-Côte-Nord**

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par la conseillère de comté, M<sup>me</sup> Micheline Anctil, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil accepte de verser à Action Chômage Haute-Côte-Nord un montant de 500 \$ afin de permettre à cet organisme de poursuivre ses efforts visant à renverser la décision du gouvernement fédéral d'éliminer les mesures transitoires et les projets pilotes de l'assurance-emploi dans notre région.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, William Lebel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 20<sup>e</sup> jour de mars 2012.

---

William Lebel,  
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2012-03-070

***Fermeture***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Marie Delaunay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 35.

PAR LES PRÉSENTES, JE, PIERRE LAURENCELLE, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Pierre Laurencelle  
Préfet

---

William Lebel  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Vraie copie donnée aux Escoumins  
ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2012

---

William Lebel, directeur général  
et secrétaire-trésorier